

*Initiatives ministérielles*

Elles visaient toutes à accroître la sécurité du revenu de retraite des Canadiens.

Les améliorations à l'aide fiscale suppriment les graves lacunes du régime actuel, qui pénalisent des contribuables et en avantagent d'autres injustement. Les Canadiens vont se rendre compte que les nouvelles mesures leur donnent de meilleurs moyens de planifier leur avenir financier et d'assurer raisonnablement la sécurité de leur revenu de retraite.

L'aide fiscale à l'épargne-retraite se fonde sur un principe simple: dans des limites bien définies, le revenu mis de côté pour la retraite ne doit pas être imposé quand il est épargné. Il ne doit l'être que lorsqu'il est touché sous forme de pension. En permettant aux contribuables de reporter l'impôt sur l'épargne et sur la croissance de cette épargne pendant les années précédant la retraite, le régime fiscal fournit aux Canadiens une précieuse incitation à prendre des dispositions afin d'assurer plus tard leur sécurité financière.

Grâce aux nouvelles limites de l'aide fiscale, il sera plus facile à des millions de Canadiens de garantir la sécurité de leur revenu à la retraite. La réforme prévoit une limite uniforme sur la proportion des gains qu'il est possible de consacrer à l'épargne-retraite et de déduire aux fins de l'impôt. Cela donnera à tous les travailleurs canadiens, sans égard à leur situation d'emploi, un accès égal à l'aide fiscale.

Le système deviendra plus flexible. Par exemple, les contribuables auront jusqu'à sept ans pour faire leurs contributions admissibles qu'ils n'ont pu verser pour une année donnée. De nouvelles dispositions empêcheront une utilisation non prévue ou excessive du système de la part surtout des contribuables à revenu élevé. Cela renforcera le contrôle sur les coûts pour le Trésor public.

Ces améliorations constituent une autre mesure importante du programme gouvernemental de réforme des pensions, dont les principes généraux et les principales dispositions ont trouvé un appui chez la plupart des députés. C'est un programme qui a évolué constamment avec la coopération des gouvernements provinciaux dans un processus qui a exigé d'intenses consultations avec les entreprises, les syndicats, les administrateurs des régimes de pension et les simples Canadiens.

L'importance de la réforme des pensions est devenue de plus en plus évidente depuis quelques années, car la génération du baby-boom approche de l'âge de la retraite. La proportion des retraités au sein de notre popula-

tion augmentera en effet énormément pendant les années à venir.

Les députés se souviendront des principales modifications qui ont déjà été apportées aux régimes de retraite de façon à en corriger les lacunes et à relever ce défi. Je veux notamment parler de l'amélioration des prestations du Régime de pensions du Canada et du Programme d'allocations au conjoint, de la modification des cotisations visant à assurer le financement du Régime de pensions du Canada, des améliorations importantes apportées aux régimes de pensions privés et de l'établissement de normes de prestations minimales pour ces régimes.

L'aide fiscale à l'épargne-retraite est l'une des trois composantes de la structure des revenus de retraite au Canada. La première composante, qui assure un revenu minimum à tous les Canadiens âgés, consiste dans la pension de sécurité de la vieillesse ainsi que dans le supplément de revenu garanti et les allocations au conjoint qui l'accompagnent. La deuxième, qui assure un niveau élémentaire de compensation du revenu après la retraite, se compose du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec auxquels tous les employeurs, employés et travailleurs indépendants sont tenus de contribuer. La troisième composante englobe les programmes personnels d'épargne-retraite et ceux subventionnés par les employeurs. L'aide fiscale à l'épargne-retraite aide les Canadiens à maintenir après la retraite le niveau de vie auquel ils sont habitués.

Le fonctionnement fondamental de l'aide fiscale à l'épargne-retraite demeure inchangé. L'impôt sur la contribution à un régime enregistré comme sur les intérêts réalisés dans le régime est différé jusqu'à ce que le revenu soit versé à la retraite.

Cette aide fiscale n'est pas une mince affaire. Elle coûte aujourd'hui en manque à gagner de cinq à six milliards de dollars par année au gouvernement fédéral et trois autres milliards de dollars aux gouvernements provinciaux. Les Canadiens appuient fermement cette aide fiscale, toutefois, car rien n'est plus important, pour chacun comme pour la société dans son ensemble, que la sécurité du revenu au cours des années de retraite. En même temps, les Canadiens veulent un système juste et efficace.

Les avantages fiscaux prévus pour l'épargne-retraite devraient compléter les régimes publics de pensions en aidant les Canadiens à s'assurer un revenu de retraite qui leur permettra de maintenir un niveau de vie convenable à la retraite. Puisque les dépenses relatives au travail, les impôts et la nécessité de mettre de l'argent de côté diminuent généralement à la retraite, il n'est pas nécessaire de remplacer tout le revenu d'emploi. On croit